

## Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 9 mars 2015 :

Convocation du 4 mars 2015.

**Présents :** Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Dominique CHANSARD, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Patrice RICHARD, Samantha KEULEN, Jacques LARNAUDIE-JOLY, Marc PORTIL.

Absents : néant

Excusés : néant

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20H35.

M. GARRIGUE présente 3 devis pour les chemins communaux (aux lieux-dits Le Boutet, Champlebout, Les Planches, Maisonneuve et Chez Lusset).

Après lecture des devis, le chemin de Champlebout ne sera pas fait, d'autres chemins sont plus urgents et concernent plus d'administrés.

La décision est remise au prochain conseil municipal.

M. GARRIGUE informe les membres du Conseil Municipal concernant les travaux et entretien des bâtiments communaux à prévoir dans l'année à venir :

- démoussage des bâtiments communaux,
- appareils de détection de fumée à acheter et à transmettre aux locataires,
- grange : électricité, fermeture, aménagement,
- église : électricité,
- refaire le crépis dans une location communale (en face de l'école),
- cimetière : refaire les murs qui « tombent » et prévoir le crépis
- mairie : peindre le bardage bois.

M. GARRIGUE propose à tous les membres du Conseil Municipal de réfléchir à l'aménagement du Bourg, sachant que M. Garrigue a demandé à l'ATD (Agence Technique Départementale) de proposer un projet.

M. GARRIGUE propose de mettre des galets autour de l'église pour un non stationnement, le déplacement du monument aux morts du cimetière.

Mme CORNUT propose d'installer des bancs, des jeux pour les enfants, un panneau de basket et une partie enherbée.

Après avoir effectué le tour de la commune et en prenant en compte la demande de certains administrés, Mme LACHAUD et M. RIBEIRO soulignent les besoins en containers. Une proposition d'aménagement en bois autour des containers est à étudier (cf SPIE).

M. GARRIGUE et les membres du Conseil Municipal se répartissent la journée du 22 mars en deux pour les élections départementales.

La séance est levée à 21H30.